

LE VERRE

Les objets en verre doivent être déposés en apport volontaire dans les conteneurs à verre aériens, semi-enterrés ou enterrés répartis sur la commune (bouteilles, flacons, bocaux sans couvercle).

Emplacements des PAV

MAIRIE DE COULOMMIERS

13 rue du général de Gaulle

77120 COULOMMIERS

01 64 75 80 00

Nous contacter

